

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux et informe l'assemblée des personnes excusées ainsi que des pouvoirs reçus. Tous les Conseillers sont présents, à l'exception de : Dominique Antoni représenté par Christian Lassalle et Arnaud Molas-Coste représenté par Jacques Bouygue. Chantal Piednoël-Parouteau et Emmanuel Marsallon sont absents et excusés.
- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Cathy Ruebenthaler en qualité de secrétaire de séance.
- **Question préalable : décision suite à négociation de marché** : Préalablement à l'examen de l'ordre du jour de la séance du Conseil, le Maire explique aux membres du Conseil réunis que, suite à l'appel d'offres lancé pour le marché de la cour d'école-cour mairie et accessibilité de la classe, les offres retenues se sont révélées plus élevées que les estimations de Corrèze Ingénierie et qu'il a paru nécessaire à la C.A.O. de recontacter les soumissionnaires pour négocier de meilleures offres. Les retours d'offres sont donc examinés en séance, puisque tous les membres de la CAO sont présents. Il est observé que seules deux entreprises sur les trois consultées à nouveau ont répondu. À l'issue de cette opération, il s'avère que l'entreprise POUZOL demeure la mieux placée, avec une baisse de ses prix de 5%. Le marché lui sera donc attribué les autres critères ayant déjà été examinés par Corrèze Ingénierie.
- **Approbaton du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2017** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été reçue ni faite en séance, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.
- **Décision Modificative au budget** : Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative au budget suite à l'attribution définitive des dotations de l'État, aux subventions accordées (fondation du Patrimoine, DETR, Conseil Départemental et Conseil Régional) ainsi qu'aux dotations d'amortissements demandées par le Trésorier (voir tableau ci-joint).

À cette occasion, ont été intégrés au budget les dépenses afférentes à l'adaptation des locaux scolaires aux petites sections de maternelle ainsi que le mobilier nécessaire, les bancs et une provision pour moquette chauffante dans l'église, une enveloppe complémentaire pour les travaux de voirie.

Les avenants pour les travaux de l'église, qui restent dans l'enveloppe estimative de la DRAC, ont été inscrits pour 40.593 €. Ils concernent l'électricité et le lot charpente/menuiserie.

Toutes ces opérations s'équilibrent, après constitution d'une provision supplémentaire pour remboursement d'emprunt de 8.000 €.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Vente d'une bâche à la Maison d'Accueil Spécialisée de Ste Féréole :** Le Maire informe le Conseil que lors des travaux de plantations réalisés par les élèves de l'IME de Meyssac dans le Bourg la commune a dû acheter une bâche. Nous n'avons pas besoin de la totalité de celle-ci. L'éducateur a donc proposé au Maire de vendre la partie de la bâche non utilisée à la M.A.S de Ste Féréole. Le Maire est favorable à cette idée et la propose au Conseil Municipal sur la base du prix coûtant de la toile, à savoir 217,27 € H.T. le rouleau de 100 m. Il reste 58 m de rouleau à céder à la M.A.S de Ste Féréole ce qui fait, au prorata du prix d'achat, un prix de cession à 126,02 € H.T. (217.27 / 100 x 58). Il précise que la facture est H.T. et que la commune récupèrera la totalité de la TVA.
Proposition adoptée à l'unanimité des votants.

- **Cimetière :** Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de créer un columbarium, des cavurnes et un jardin du souvenir dans le nouveau cimetière. Les travaux sont achevés. Il convient de fixer le prix de ces services ou concessions et leur durée.
Il informe également le Conseil que jusqu'à maintenant, lors de la vente d'une concession, le produit était réparti entre la commune et le CCAS. Désormais cette répartition n'a plus lieu d'être, le produit des ventes sera intégralement versé à la commune. Pour ce faire, il faut délibérer dans ce sens.

Concessions	Perpétuelle	30 ans	50 ans
CASE COLUMBARIUM	500,00 €	400,00 €	
CAVURNE (terrain 1,20 x 1,20m)	150,00 €		100,00 €
Vente d'un ouvrage :			
CAVURNE BÂTIE	1200,00 € (prix coûtant, limité à une opération)		
Taxe de dispersion :			
JARDIN DU SOUVENIR	taxe de dispersion : 40,00 €		

Il est de plus décidé que :

- Les gravures sur portes du columbarium seront soumises à approbation préalable de la mairie ;

- Les dimensions des ouvrages réalisés pour les cavurnes seront également soumises à accord préalable de la mairie.

Ces dispositions, tarifs et durées sont adoptés à l'unanimité des votants.

- **Dématérialisation des budgets - convention** : Le Maire indique qu'à la demande du Trésorier, pour les budgets de 2018, il conviendra de les transmettre par voie dématérialisée. Pour cela, la commune doit signer une convention avec les services de l'État qui annulera et remplacera la convention en cours qui ne concerne que la dématérialisation des actes. Cette nouvelle convention concernera la dématérialisation de tous les actes de la commune ainsi que des budgets, comptes-administratifs, décisions modificatives.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité des votants.

- **Dématérialisation des budgets – équipements** : Afin de pouvoir procéder à la dématérialisation des budgets en 2018, nous devons nous équiper du logiciel correspondant. Le Maire présente donc le devis de CÉRIG (notre prestataire informatique compta) :
 - o Module dématérialisation budget + formation à distance : 456,00 € TTC (si 1 heure de formation, sinon il faut ajouter 80,00 € H.T. de l'heure)

À cela, il faut prévoir de rajouter le contrat de maintenance à 45,00 € H.T. à partir de la 2^{ème} année.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité des votants.

- **Aménagements places de la Mairie et réfection VC du Got :**

Le Maire rappelle que pour les travaux d'aménagement des places de la Mairie, dont la cour d'école, nous avons obtenu une subvention DETR d'un montant de 12 336,00 € pour 27 000,00 € H.T de travaux. Après information donnée par Corrèze Ingénierie, nous avons la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% du montant H.T. des travaux, à savoir une subvention de **6 750,00 €**.

Le Conseil agréé cette démarche à l'unanimité.

S'agissant de la réfection de la VC du Got, après appel d'offres et négociation, la C.A.O. a attribué le marché à l'entreprise POUZOL qui doit intervenir en juillet.

- **Autres travaux routiers (entretien)** : Les travaux routiers d'entretien sélectionnés pour cette année ont fait l'objet d'un appel d'offres diffusé sur site internet ADM19. Les offres seront examinées lors de la C.A.O. du 3 juillet prochain. Sont au programme :
 - Jonction de la VC de la route des crêtes à la VC de Brousse
 - VC depuis Baladre au Cayre
 - VC de Cognac
 - VC de Laguille (bordures sud du carrefour)
 - VC du Peyratel à Brousse (point à temps)
 - VC de Lafarge
 - VC de Puy del Sol (limite Collonges depuis Laguille)

Tranchée de sortie habitation sur ce chemin.

- **- Facturation cantine et garderie :** Le Maire informe le Conseil que le Décret n°2017-509 du 7 avril 2017 n'autorise plus l'émission de titres de recettes inférieurs à 15,00 €. Cela pose problème lorsque certains enfants utilisent très occasionnellement la garderie. La solution proposée par le Trésorier et retenue par le Maire (pour une simplification de gestion) est de créer un forfait minimal de 15,00 € annuel pour les enfants dont le total de l'utilisation de la garderie est inférieur à 15,00 €. Ce forfait sera demandé en fin d'année scolaire au vu du décompte établi. Si le décompte est supérieur à 15,00 €, le montant réel calculé sera alors demandé.

Le conseil est tout à fait d'accord pour procéder ainsi et donne les pleins pouvoirs au Maire pour faire le nécessaire et informer les familles de cette nouvelle

disposition.

- **Entretien du cimetière et des espaces verts dans le Bourg : organisation et fréquence**

- Compte-tenu des aménagements réalisés dans le cimetière et des remarques faites par les usagers sur l'entretien de celui-ci, il faut réorganiser la fréquence de la tonte. Monsieur Patrick SERRAGER a vu sur place avec le cantonnier comment et quand entretenir le cimetière. Il a été convenu que celui-ci soit tondu toutes les semaines (le lundi) et que l'herbe ainsi tondue soit ramassée. Un échange de jours de travail est fait avec la commune de Ligneyrac afin de pouvoir mettre cette organisation en place. Une remorque a été achetée pour permettre au cantonnier de transporter facilement la tondeuse et de charger l'herbe tondue dans le cimetière.
- Tronçonneuse : à la demande du cantonnier, il faut prévoir l'achat d'une tronçonneuse afin de lui permettre de couper les arbres qui tombent régulièrement sur les routes de la commune. Cet achat se fait en concertation et par moitié avec la commune de Ligneyrac. Pour l'utilisation d'une tronçonneuse, le cantonnier devra faire une formation adaptée et la commune devra donner tous les équipements de sécurité nécessaires. Emmanuelle BOYER est chargée de trouver la formation correspondante.

- **Admission en non-valeur :** Le Maire informe le Conseil que le Trésorier demande une admission en non-valeur pour 42,15 € relative à des impayés d'assainissement concernant une personne décédée en début d'année. Il faut prendre une décision modificative de la façon suivante :

Article 654 : + 42,15 €

Article 6152 : - 42,15 €

Le Conseil accepte cette admission en non-valeur et la décision modificative qui en découle.

- **Questions diverses :**

- Adressage : Les Conseillers sont informés qu'ils auront à proposer des solutions pour l'adressage (noms de voies et numéros) pour toutes les habitations de leur secteur. Cette opération est obligatoire dans la perspective de l'installation de la fibre optique, au même titre que l'élagage.

- Date d'inauguration des travaux de restauration de l'église, du tabernacle et de l'aménagement de l'Espace de Découverte :
Un point est fait sur l'avancement de ces différents travaux. Le maçon, l'électricien et le peintre décorateur doivent en principe avoir complètement terminé leurs missions pour fin juillet. Seules certaines opérations concernant le tabernacle ou une partie des meubles en restauration pourront déborder sur août ou septembre.
Pour l'Espace de Découverte, les panneaux du sous-sol ont été reçus de PicBois. Ils seront posés par le Maire sous huitaine. Le seul poste restant à réaliser sur cette seconde tranche de travaux concerne le rafraîchissement du tracé du parking handicapé. Une relance sera adressée au plus tôt à Eurovia.
La date du samedi 14 octobre 2017 est retenue en liaison avec divers intervenants pour l'organisation d'une journée d'inauguration.

- Information sur l'organisation scolaire
Le Maire informe les Conseillers que les Maires de la ComCom du Midi Corrézien ont décidé d'arrêter une position commune en ce qui concerne le retour éventuel à la semaine de 4 jours et le sort des activités du périscolaire. Il est décidé dans l'immédiat de ne rien changer pour la rentrée scolaire de septembre 2017. Il conviendra, d'ici la rentrée de septembre 2018, de vérifier les impacts divers sur les transports scolaires, les centres aérés, le maintien des recettes du périscolaire, l'intérêt des enfants, des parents, des enseignants, etc...

- Impact du classement voirie sur la DGF
L'évolution du classement de certains chemins ruraux en voies communales aura eu un impact positif de l'ordre de 1.000 €/an sur notre Dotation de Solidarité.

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal
La date du mercredi 13 septembre est retenue dans cette perspective.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h40.